



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre

Cinquantième session

Genève, 16 et 17 mars 2023

**Rapport de la Section spécialisée de la normalisation
des plants de pomme de terre sur les travaux
de sa cinquantième session****I. Introduction**

1. La cinquantième session de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre était présidée par M^{me} Hanna Kortemaa (Finlande) et s'est tenue en présentiel au Palais des Nations à Genève. L'interprétation était assurée dans les langues officielles de la CEE.
2. Le responsable de la Section de l'accès aux marchés de la Division du commerce et de la coopération économique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), M. Ariel Ivanier, a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour leur engagement constant ainsi que pour le travail précieux accompli au cours de l'année écoulée et les documents élaborés par la Section spécialisée.
3. M. Ivanier s'est félicité des progrès réalisés en 2022, notamment la révision en cours de la Norme pour les plants de pomme de terre, le projet de guide sur la production de minitubercules et la réalisation d'un sondage sur la question des limites et des pratiques en matière de taille de lot et d'échantillon pour les plants de pomme de terre.
4. Il a insisté sur l'importance des points de l'ordre du jour qui seront discutés au cours des deux prochains jours et a fait remarquer que la Norme de la CEE était unique car elle est la seule norme internationale pour les plants de pomme de terre et qu'elle a eu des retombées manifestes au cours des soixante dernières années, depuis son adoption en 1963. Il a indiqué que la Section spécialisée célébrerait le sixième anniversaire de cette norme et a remercié la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève ainsi que l'Office finlandais de la sécurité alimentaire d'avoir prévu d'organiser une réception à cette occasion.

II. Participation

5. Des représentants des pays suivants ont participé à la session : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Israël, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas (Royaume des), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchéquie.



6. Un représentant de la Commission européenne était également présent.
7. Des représentants des organisations non gouvernementales et du secteur privé suivantes ont participé à la session : Aardevo (Pays-Bas (Royaume des)), Australian Seed Potato Industry Certification Authority, Europatat, Potato Certification Service (Afrique du Sud), Potatoes New Zealand.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

8. La Section spécialisée a adopté l'ordre du jour provisoire (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/1), après avoir modifié l'ordre d'examen du point 7 de l'ordre du jour.

IV. Questions intéressant la Section spécialisée examinées récemment (point 2 de l'ordre du jour)

a) Par l'ONU et la Commission économique pour l'Europe et ses organes subsidiaires

9. Le responsable de la Section de l'accès aux marchés a rendu compte des résultats des réunions tenues depuis la dernière session de la Section spécialisée (mars 2022), notamment la session du Comité directeur des capacités et des normes commerciales qui s'est tenue en mode hybride (en ligne et en présentiel) les 27 et 28 juin 2022, et la soixante-dix-septième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles, qui s'est tenue en mode hybride du 14 au 16 novembre 2022. Le Groupe de travail a adopté les rapports des sessions de 2022 des sections spécialisées, ainsi que trois nouvelles normes pour les produits secs et séchés ainsi qu'une nouvelle recommandation et quatre normes révisées pour les fruits et légumes frais (ECE/CTCS/WP.7/2022/2).

10. M. Ivanier a indiqué également que la prochaine session du Comité directeur des capacités et des normes commerciales se tiendrait les 26 et 27 juin 2023 et que celle du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles aurait lieu du 13 au 15 novembre 2023. Avant cela, la soixante-dixième session de la CEE se tiendrait les 18 et 19 avril 2023 et aurait pour thème : « les transformations numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE ».

V. Révision de la norme pour les plants de pomme de terre (point 3 de l'ordre du jour)

11. À sa session de 2020, la Section spécialisée avait décidé d'entamer la révision approfondie de la Norme pour les plants de pomme de terre. Cet examen avait été confié à un groupe de travail du Rapporteur composé des représentants de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis, de la Finlande (Rapporteur), de la France, des Pays-Bas (Royaume des), du Royaume-Uni, de l'Australian Seed Potato Industry Certification Authority, d'Euroseeds et du Potato Certification Service (Afrique du Sud). Au cours de l'année 2022, le groupe de travail du Rapporteur s'est réuni à quatre reprises pour examiner la Norme.

12. La Section spécialisée a examiné les propositions de révision de la Norme pour les plants de pomme de terre présentées par le groupe du Rapporteur (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/3), jusqu'à la section V (Dispositions concernant le calibrage) incluse. Dans le cadre de la révision, les paragraphes relatifs à l'historique de la Norme ont été déplacés dans un document distinct (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/4).

13. La Section spécialisée a approuvé les travaux effectués par le groupe du Rapporteur et est convenue de modifications supplémentaires. Elle a demandé au groupe de poursuivre la révision, avec pour objectif de se concentrer sur la section VI et les sections suivantes et de prendre une décision concernant les éléments placés entre crochets, et a invité d'autres délégations à se joindre aux travaux. Les délégations intéressées ont été invitées à contacter le secrétariat.

VI. Taille des lots et des échantillons de plants de pomme de terre – résultats de l'enquête (point 4 de l'ordre du jour)

14. À sa session de 2022, la Section spécialisée s'était demandé s'il était nécessaire de définir une taille maximale pour les lots de plants de pomme de terre, comme c'est le cas pour les céréales et les graminées. Elle avait décidé de procéder à un sondage sur la question des limites et des pratiques en matière de taille de lot et d'échantillon, dont les résultats serviraient de point de départ aux débats ultérieurs. La délégation de l'Allemagne avait proposé de mener à bien ce sondage.

15. La représentante de l'Allemagne (Rapporteuse) a présenté les résultats du sondage, auquel 31 pays ont répondu. Ces résultats ont montré que la taille des échantillons, mesurée en fonction de la superficie ou du poids, variait considérablement d'un pays à l'autre. La taille des échantillons utilisés pour les tests de dépistage des virus et des maladies des tubercules, ainsi que pour les tests de défauts externes et de contrôle a posteriori, était également très variable. Il a été constaté que la taille des échantillons était plus uniforme lors de dépistages de bactéries spécifiques, telles que *Clavibacter michiganensis* spp. *sepedonicus* et *Ralstonia solanacearum*. Le sondage a également révélé qu'il n'y avait généralement pas de restrictions en ce qui concerne la taille des lots des plants de pomme de terre commercialisés.

16. La Section spécialisée a examiné les résultats du sondage sur la taille des lots et des échantillons de plants de pomme de terre (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/INF.1) et a décidé de s'appuyer sur les conclusions pertinentes pour réviser le paragraphe concerné de la Norme.

17. La Section spécialisée a remercié la Rapporteuse le travail excellent accompli malgré la complexité du sujet. La Rapporteuse a remercié le secrétariat pour son soutien lors de la réalisation du sondage.

VII. Révision des documents de position de la Section spécialisée (point 5 de l'ordre du jour)

18. À sa réunion de 2022, la Section spécialisée avait décidé de créer un groupe de travail du Rapporteur composé de représentants des États-Unis, de la Finlande, du Royaume-Uni (Rapporteur) et de l'Australian Seed Potato Industry Certification Authority, afin de revoir ses documents de position.

19. La Section spécialisée a examiné les révisions qu'il était proposé d'apporter à ses documents de position (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/5). Sous la houlette du Rapporteur, elle a procédé à un examen approfondi de ces documents.

20. La Section spécialisée a décidé d'apporter plusieurs modifications aux documents de position sur le virus Y de la pomme de terre, la jambe noire, la gale argentée, le tranchage des plants de pomme de terre, les tubercules germés et les semences véritables de pomme de terre. En ce qui concerne le document de position sur la vigueur des plants de pomme de terre, la Section spécialisée s'est demandé s'il était encore nécessaire ou s'il convenait de l'abandonner. Elle a décidé qu'il devait être conservé en l'état, car il était encore pertinent pour certains domaines, mais que des recherches supplémentaires seraient nécessaires pour l'actualiser correctement. Compte tenu des contraintes de temps, elle a décidé que ce document devait faire partie des travaux futurs.

21. La Section spécialisée a approuvé toutes les modifications qu'il avait été proposé d'apporter aux documents de position au cours de la session et a décidé de soumettre les versions révisées au Groupe de travail pour approbation. Elle est également convenue d'inclure le document de position sur la vigueur des plants de pomme de terre dans la liste des travaux futurs.

VIII. Transfert des herbicides et plants de pomme de terre – projet de document de position (point 6 de l’ordre du jour)

22. À sa réunion de 2022, la Section spécialisée s’était demandé s’il convenait d’inclure le transfert des herbicides dans les prescriptions de la Norme pour les plants de pomme de terre ou d’établir un document de position. Elle avait décidé qu’il convenait d’élaborer un document de position avant de déterminer s’il fallait inclure une disposition sur le transfert des herbicides dans la Norme. Elle avait chargé le groupe de travail du Rapporteur, créé sur le sujet à sa réunion de 2021 (États-Unis, France, Royaume-Uni (Rapporteur), Australian Seed Potato Industry Certification Authority, Potato Certification Service (Afrique du Sud) et Potatoes New Zealand), d’amorcer l’élaboration de ce document de position.

23. La Section spécialisée a décidé de reporter à sa prochaine session l’examen du projet de document de position sur le transfert d’herbicides (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/6).

IX. Semences véritables de pomme de terre et plants de pomme de terre en pot (point 7 de l’ordre du jour)

24. À sa session de 2022, la Section spécialisée avait communiqué des informations au sujet des semences véritables de pomme de terre et des plants de pomme de terre en pot. Elle avait décidé de maintenir ce point à l’ordre du jour afin de poursuivre la discussion.

25. M. Paul van den Wijngaard, Directeur général d’Aardevo B. V. et d’Aardevo North America, a fait une présentation sur le sujet au nom d’Euroseeds. Il a présenté les avantages et les défis liés aux semences véritables de pomme de terre et à la sélection hybride, et a souligné que les semences véritables de pomme de terre étaient susceptibles de contribuer à la résolution des problèmes mondiaux. Parmi les principaux avantages figurent la transmission limitée des maladies par les semences véritables de pomme de terre, les coûts logistiques ou d’ensemencement moins élevés (25 à 100 g de semences véritables de pomme de terre contre 3 000 kg de tubercules par hectare), une plateforme de sélection plus efficace et l’introduction plus rapide de nouvelles variétés. L’amélioration de la logistique, la réduction des surfaces cultivées et le développement plus rapide de variétés robustes, résistantes et efficaces peuvent permettre d’économiser des ressources. Les sélectionneurs de semences de pomme de terre hybrides sont notamment confrontés aux difficultés suivantes : cycles de croissance plus longs pour les pommes de terre cultivées à partir de semences, très petite taille des semences et caractéristiques culturelles différentes. M. van den Wijngaard a fait remarquer que la réglementation et les pratiques internationales se concentraient actuellement sur la culture de pomme de terre à partir de tubercules et qu’il serait nécessaire d’établir une réglementation distincte pour les semences véritables. Il a souligné que la production de semences véritables et celle de plants de pomme de terre étaient fondées sur des technologies radicalement différentes, que les profils de risque phytosanitaire n’étaient pas les mêmes et que, par conséquent, il serait nécessaire d’élaborer un ensemble distinct de réglementations pour assurer la sécurité de la circulation des marchandises entre les pays.

26. La Section spécialisée a remercié M. van den Wijngaard d’avoir partagé de nouvelles informations sur la production de semences véritables de pomme de terre et a décidé de continuer à étudier la question des travaux susceptibles d’être menés pour définir des règles relatives à ce type de semences.

X. Projet de guide sur la production de minitubercules (point 8 de l’ordre du jour)

27. À sa session de 2022, la Section spécialisée avait examiné le projet de guide sur la production de minitubercules et décidé de poursuivre les travaux menés au sein du groupe de travail du Rapporteur (composé de l’Allemagne, de la France, des Pays-Bas (Royaume des), du Royaume-Uni, de l’Australian Seed Potato Industry Certification Authority (Rapporteur), d’Euroseeds, du Potato Certification Service (Afrique du Sud) et de Potatoes New Zealand) afin d’établir une version définitive du projet et de le soumettre pour approbation à sa réunion

de 2023. Au cours de l'année 2022, le groupe de travail du Rapporteur avait organisé, avec l'aide du secrétariat, quatre réunions d'une demi-journée en ligne dans l'objectif d'examiner le projet de guide, lors desquelles le représentant de l'Australian Seed Potato Industry Certification Authority avait assumé la fonction de Rapporteur.

28. La Section spécialisée a examiné le projet de guide sur la production de minitubercules, tel qu'il figure dans le document (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/7). Les délégations ont formulé une série de commentaires et de suggestions à ce sujet.

29. Le guide en est à sa version finale, mais la Section spécialisée a décidé de prendre en compte les commentaires et de les renvoyer au groupe de travail du Rapporteur pour qu'il réponde aux questions en suspens, notamment en ce qui concerne les plantules et le matériel de micropropagation. Les délégations ont été invitées à envoyer des photos relatives à la production de minitubercules.

XI. Partage des connaissances et renforcement des capacités (point 9 de l'ordre du jour)

a) Série de webinaires sur les plants de pomme de terre

30. À sa session de 2022, la Section spécialisée avait décidé de créer un groupe de travail chargé de mettre au point une série de webinaires (États-Unis, Finlande, Pays-Bas (Royaume des), Royaume-Uni et Australian Seed Potato Industry Certification Authority (Rapporteur)). Les premières propositions de webinaires portaient sur la Norme pour les plants de pomme de terre, les dégâts causés par les herbicides ; la jambe noire ; la bactérie *Liberibacter* (chips zébrée) ; le virus Y de la pomme de terre (tubercules dormants) et le virus du mop-top de la pomme de terre. Le groupe de travail du Rapporteur avait proposé que la CEE élabore la série de webinaires et les organise, en collaboration avec le Congrès mondial de la pomme de terre.

31. La Section spécialisée a examiné ces propositions de webinaires (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/INF.2) et les a étudiées parallèlement à d'autres propositions concernant le renforcement des capacités. Le Bureau avait contacté le Congrès mondial de la pomme de terre pour une collaboration éventuelle en vue de l'organisation d'une série de webinaires. Il avait envisagé d'organiser d'abord une session sur la Norme de la CEE, suivie éventuellement d'autres webinaires conjoints. Les webinaires du Congrès mondial de la pomme de terre sont gratuits et, s'ils étaient organisés conjointement, ils seraient promus conjointement par les deux organisations. La Section spécialisée a été invitée à poursuivre sa réflexion sur les idées de webinaires et sur les propositions concernant des intervenants pertinents. La délégation du Royaume-Uni a proposé d'ajouter les semences véritables de pomme de terre aux thèmes abordés.

32. La Section spécialisée a décidé de rédiger un document de réflexion sur l'organisation des webinaires (Australian Seed Potato Industry Certification Authority, en collaboration avec le secrétariat).

b) Mise au point définitive d'une affiche ou d'un document sur les avantages des semences certifiées

33. Le texte de l'affiche sur les avantages des semences certifiées ayant été adopté par le Groupe de travail à sa session de 2021, la Section spécialisée avait examiné, en 2022, la proposition de maquette pour l'affiche. Cette dernière a été modifiée en fonction des commentaires figurant dans le document ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/INF.3.

34. La Section spécialisée a décidé de remplacer la première photo par celle d'une plantation et de déplacer la photo de pommes de terre de couleurs différentes vers le milieu. Une fois ces modifications apportées, elle a approuvé la version finale de l'affiche.

c) Maladies et ravageurs nouveaux ou émergents

35. À sa session de 2022, la Section spécialisée avait échangé des informations concernant les recherches et les études en cours sur les maladies et ravageurs nouveaux et émergents tels que *Liberibacter* et le psylle de la pomme de terre. Elle avait décidé de maintenir ce point à l'ordre du jour et de s'efforcer de rassembler des informations diagnostiques sur *Liberibacter* en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et dans d'autres pays où cet agent pathogène a été signalé.

36. La Section spécialisée a été invitée à communiquer les informations obtenues sur les maladies et ravageurs nouveaux et émergents. Les États-Unis ont demandé à d'autres pays de partager leurs données d'expérience sur le rythme de propagation du virus de l'enroulement de la pomme de terre (PLRV) à la suite de l'élimination progressive des néonicotinoïdes. Des échanges ont eu lieu sur la base des observations de délégués concernant la présence accrue du PLRV, du viroïde des tubercules en fuseau et d'autres maladies des Solanacées.

d) Informations actualisées sur l'élaboration d'une page consacrée au partage des connaissances et aux références sur les ressources concernant la certification des plants de pomme de terre

37. À la session de 2021 de la Section spécialisée, la délégation australienne avait annoncé aux participants la création d'une plateforme de partage des connaissances à l'intention des experts de la Section spécialisée, permettant à ceux qui sont inscrits d'y télécharger des documents. À la session de 2022, la Section spécialisée avait fait le bilan des progrès réalisés et avait réfléchi aux contributions et ajouts pouvant être apportés à cette plateforme. Elle avait demandé au secrétariat de se renseigner pour savoir s'il était possible de stocker le matériel sur une plateforme de partage de documents qu'il hébergerait.

38. Le secrétariat a présenté ses propositions de solutions pour une plateforme de partage des connaissances et de collaboration, fondée sur un logiciel libre et déjà utilisée par d'autres unités du secrétariat de la CEE. La Section spécialisée a discuté de l'utilisation de la plateforme et des contributions possibles. Le délégué de l'Australie a proposé que cette plateforme soit utilisée pour collaborer dans le cadre de l'élaboration de documents, tels que la révision de la Norme et du guide pour les minitubercules, la mise au point de présentations conjointes et le stockage de photos.

39. La Section spécialisée a demandé au secrétariat de tester une plateforme en collaboration avec le Bureau et de la lui présenter à sa prochaine session.

e) Informations relatives aux plants de pomme de terre sur le site Web

40. À sa session de 2022, la Section spécialisée avait examiné les recommandations visant à améliorer la convivialité de la page consacrée aux plants de pomme de terre sur le site Web de la CEE. Elle avait décidé que le secrétariat mettrait à jour ce site, en collaboration avec le Bureau de la Section.

41. Le secrétariat a informé la Section spécialisée des modifications apportées à la page consacrée aux plants de pomme de terre sur le site Web de la CEE. La délégation allemande a proposé d'inclure une section Archives pour les documents plus anciens. Le secrétariat et le Bureau se pencheront sur la question des présentations sur le site Web.

42. Il a été demandé à la Section spécialisée si elle souhaitait partager d'autres informations sur le renforcement des capacités. Le délégué de l'Australie a communiqué des informations sur le travail de renforcement des capacités entrepris par son pays à Vanuatu.

XII. Mandat et méthodes de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées (point 10 de l'ordre du jour)

43. Conformément à son mandat, le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles doit réexaminer ce dernier tous les cinq ans et le soumettre pour approbation au Comité directeur des capacités et des normes commerciales et au Comité exécutif de la CEE. À sa réunion de novembre 2022, il avait décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée composé du Brésil, de l'Espagne, des États-Unis et de la Pologne, qu'il avait chargé de réexaminer le mandat et les méthodes de travail et d'élaborer une proposition aux fins de son examen par les sections spécialisées, puis par lui-même à sa soixante-dix-huitième session, en novembre 2023.

44. Le secrétariat a fait le point sur l'avancement des travaux du Groupe de travail à composition non limitée et a invité la Section spécialisée à formuler des observations sur le mandat et les méthodes de travail.

45. Aucun commentaire n'ayant été formulé, les délégations ont été invitées à envoyer leurs observations éventuelles par écrit au secrétariat avant la fin du mois de mars 2023.

XIII. Travaux futurs (point 11 de l'ordre du jour)

46. La Section spécialisée a décidé d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour de sa session de 2024 :

- Révision de l'ensemble de la Norme pour les plants de pomme de terre ;
- Projet de guide sur la production de minitubercules ;
- Renforcement des capacités (webinaires, plateforme de partage des connaissances, mise à jour du site Web) ;
- Révision du document de position sur la vigueur des plants de pomme de terre ;
- Élaboration d'un document de position sur le transfert des herbicides ;
- Semences véritables de pomme de terre et plantules ;
- Maladies et ravageurs nouveaux et émergents (virus du mop-top de la pomme de terre, test de dépistage des virus sur les tubercules dormants, viroïde des tubercules en fuseau, galle verruqueuse de la pomme de terre, *Liberibacter*, virus de l'enroulement de la pomme de terre (PLRV), insecticides, etc.) ;
- Taille de l'échantillon et interprétation des diagnostics utilisés pour étayer la certification ;
- Effets des changements climatiques sur la production de pomme de terre.

XIV. Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour)

47. La délégation française a confirmé son intention d'accueillir une réunion du Rapporteur à l'automne 2023. Cette réunion se tiendrait à Brest, en Bretagne, et comprendrait des visites d'installations techniques. Elle a annoncé deux dates possibles : soit du 19 au 21 septembre, soit du 10 au 12 octobre 2023. Elle se renseigne actuellement sur la disponibilité des hôtels, après quoi elle confirmera les dates. La Section spécialisée a accueilli très favorablement cette proposition et a accepté que cette réunion soit organisée.

48. La Section spécialisée a pris note des dates provisoires de sa session de 2024 (du 26 au 28 mars (matin) 2024).

49. Le délégué de l'Australie a proposé qu'une réunion du Rapporteur soit également organisée dans le cadre du prochain Congrès mondial de la pomme de terre, qui se tiendra à

Adélaïde (Australie) en juin 2024. La délégation des États-Unis a proposé que cette réunion ait lieu avant le Congrès mondial de la pomme de terre.

50. La délégation du Royaume-Uni a demandé si de nouvelles informations avaient été communiquées au sujet de l'annonce éventuelle d'une Journée mondiale de la pomme de terre. Le délégué de l'Australie a répondu que cette annonce était en phase finale d'approbation.

XV. Élection du Bureau (point 13 de l'ordre du jour)

51. La Section spécialisée a élu M^{me} Hanna Kortemaa (Finlande) Présidente et M. Nigel Crump (Australie) et M^{me} Nina Zidack (États-Unis) Vice-Présidents pour une période d'un an.

XVI. Adoption du rapport (point 14 de l'ordre du jour)

52. La Section spécialisée a adopté en session le rapport de sa cinquantième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/2).
